

Tél : 04 74 88 24 27

Courriel : mairie.chelieu@wanadoo.fr

Site internet : mairiechelieu.fr

n° 123

CHELIEU INFOS

Mai 2025

RAPPEL

MAIRIE

Ouverture au public

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00
Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00
Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

Permanence du maire

Sur rendez-vous

Réservation salles communales

Mairie : 04 74 88 24 27



COMMEMORATION de l'ARMISTICE

La cérémonie commémorative de l'armistice aura lieu

jeudi 8 mai
À 10 h 00

Au monument aux Morts

Rendez-vous sur le parking du cimetière.

LE MOT DU MAIRE : baisse des impôts locaux

Le dernier conseil municipal a voté le budget. Il n'a pas posé de difficultés particulières. Il a surtout permis de voter une légère baisse des impôts communaux. Celle-ci devrait compenser la hausse de la fiscalité votée par la communauté de communes des Vals du Dauphiné. J'aurais souhaité que cette baisse ne s'applique que sur la taxe du foncier bâti, la plus importante, celle payée par tous les propriétaires de leur habitation. Ce n'est hélas pas possible ; on ne peut agir sur un taux sans modifier les autres.

Plan communal de sauvegarde

Depuis six mois, le travail de l'ensemble du conseil a permis d'aboutir à deux documents obligatoires qui doivent permettre, en cas de « catastrophe » naturelle ou technologique, d'intervenir avec un plan réfléchi, qui devrait permettre d'être plus efficace. Celui-ci s'appelle le PCS, Plan Commu-

nal de Sauvegarde. Sa déclinaison grand-public le DICRIM est consultable par tous sur le site internet de la commune ou au secrétariat de mairie.

Lourdeurs administratives

Enfin, à titre d'information, et pour répondre aux nombreuses personnes qui questionnent la mairie, les travaux en « stand-by » au sommet du « Grand Chemin » ne sont pas de la compétence de la commune mais du Conseil Départemental. Ses services viennent d'obtenir un arrêté préfectoral autorisant l'intervention sur le ruisseau. On n'a donc jamais été aussi proche du début des travaux. C'est la même lourdeur administrative qui fait que l'engravement visible de nos ruisseaux qui date des fortes pluies de janvier n'a toujours pas été traité.

Votre Maire
Max Gauthier

Bruits de voisinage

Par arrêté préfectoral, les bruits de voisinage issus de matériels de jardinage ou de bricolage sont autorisés :

En semaine :

8 h 30 - 12 h 00
14 h 00 - 19 h 30

Le samedi :

9 h 00 - 12 h 00
15 h 00 - 19 h 00

Dimanche et jour férié

10 h 00 - 12 h 00

En dehors de ces horaires ils sont interdits

Recensement militaire

Les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les deux mois qui suivent la date anniversaire.

Se présenter avec la carte d'identité et le livret de famille.

FONCTIONNEMENT : CA 2024 et BP 2025

	Dépenses	CA 2024	BP 2025		Recettes	CA 2024	BP 2025
60	cantine	26536.59	30 000	013	ASA marais	721.36	500
	Eau et assainissement	1583.17	3 000	64	Remb. personnels	268.00	
	Electricité	13281.52	15 000	70	Services périscolaires	22380.40	30 000
	Fournitures	8350.27	10 000		Activités annexes	4615.27	12 000
	Fournitures scolaires	5047.21	6 000				
	Combustible	2935.51	4 000	73	Attribution de compensa- tion (VDD)	93 191	93 191
61	Bâtiments	7691.48	10 000		FNGIR	17833	17 833
	Voies et réseaux	23775.60	25 000		Impôts locaux	151 895	145 000
	Assurances	4130.67	4 500		Taxe pylônes	18 444	16 000
	Maintenance	8522.04	10 000		Fonds de péréquation	42 627	35 000
	Espaces verts	12360.60	15 000		Dotation solidarité VDD	1487	2500
	Divers	3972.29	12 000		Fonds VDD	10 839	8 000
62	Honoraires	14443.08	15000	74	Dotation forfaitaire	73 570	70 000
	Annonces et fêtes	4820.62	7 000		DSR	30 769	20 000
	Affranchissements et télécom	3527.00	4 500		Dotation Élus + élections	3 640.89	2 000
	Concours divers	6647.13	6 000		.		
	Nettoyage locaux	2361.00	3 000		Fonds de comp. TP	15 395	14 000
	Autres services exté- rieurs		6 000		Partic. Communes (sel)	3502.35	
63	Impôts taxes	1369.00	1500		Comp. taxes	2 554	2 000
	divers	48.00	1 000		FCTVA	1578.02	1 000
64	Salaires et cotisations	123517.42	220 000	75	Revenus des immeubles	12 184.67	10 000
014	FNGIR	17833	17 833		Fonds péréquation	212.39	
65	Aides aux personnes	4525.25	10 000		Produit de cession	64 500	4900
	Elus	29296.08	30 000		Total	572 849.99	483 924
	formation		10 000		Excédent antérieur	100 000	100 000
	Service incendie	15881.75	16 500		Total	672 849.99	583 924
	Subventions associa- tions	1565.00	8 000		Excédent de clôture	327 107.65	
	Divers	514.26	500		Virement à la section d'investissement	227 107.65	
	Total	344 605.54	583 924				

MAIRIE**Ouverture au public**

Lundi : 15 h 30 - 18 h 00
Jeudi : 9 h 30 - 12 h 00
Samedi : 9 h 00 - 11 h 15

Permanence du maire

Sur rendez-vous

Réservations salles communales

Mairie : 04 74 88 24 27

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

(Champ de Mars Val de Virieu)

Mardi

15 h 30 - 18 h 00

Mercredi

15 h 30 - 18 h 00

Vendredi

10 h 00-12 h 00

15 h 30 - 18 h 00

Samedi

10 h 00 - 12 h 00

DECHETERIE (Zone d'activité à Panissage)

Mardi-Vendredi

13 h 30 - 17 h 30

Samedi

8 h 30 - 12 h 00

13 h 30 - 17 h 30

Horaires d'été

De mi-juin à mi-septembre

Mardi-Vendredi-Samedi

7 h 30 - 13 h 00

COLLECTE des ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi, toutes les semaines, en alternance « ordures ménagères » ou « papiers et emballages » dans la poubelle jaune.

Le verre doit être déposé dans les conteneurs.

Un conteneur carton est situé sur le parking de l'école

Le hameau de Eynoud est collecté le jeudi .

En cas de difficulté on peut le signaler à la mairie et surtout s'adresser à **SYCLUM : 04 74 80 10 14.**

CONCILIATEUR de JUSTICE et ARCHITECTE CONSEIL

Permanence à la mairie de Val de Virieu

Prendre RDV au
04 74 88 21 42

INFIRMIERS :

Maison médicale à Virieu 7/7 jours : 04 74 18 08 00

Cabinet infirmier à La Guinguette, Panissage : 04 37 06 39 69

ASSISTANTES MATERNELLES :

Maison des Assistantes Maternelles :

R. Gonin 06 70 16 20 97 ; C. Mermet 06 52 10 75 08 ; J. Zanetty 06 22 70 74 56

ASSISTANTES SOCIALES

Conseil Départemental

04 76 07 35 52

MSA

04 74 83 25 00

CPAM

36 46 ou site « ameli.fr »

FRANCE-SERVICES

Sur rendez-vous

La-TOUR-du-PIN

22 Hôtel de Ville

04 74 97 05 79

PONT-de-BEAUVOISIN

ZA de Clermont

(Proche Leclerc)

04 76 32 71 99

Vals du Dauphiné

Lundi et Vendredi :

8 h 30 - 12 h 00

Mardi et Mercredi :

13 h 30 - 17 h 00

Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00

et 13 h 30 - 17 h 00

22, rue de l'Hôtel de Ville - CS

90077, 38353 LA TOUR DU PIN

CEDEX

04 74 97 05 79

LA VIE COMMUNALE

L'essentiel du Conseil municipal

Le 6 février

Subvention exceptionnelle : 3 661.80 € au profit de la coopérative scolaire pour la sortie de 3 jours prévue en avril sur le site de Guédelon. Ce montant correspond aux aides attribuées aux familles.

Tribunal : le tribunal administratif a donné raison à la commune de Chélieu (et aux communes de Biol, Doissin, St Victor de Cessieu et Ste Blandine) contre la Communauté des Vals du Dauphiné et annule la délibération qui fixait le taux des taxes des ordures ménagères de l'année 2022.

Le 25 mars

Budget : voir détail

Taux d'imposition : A l'unanimité le conseil valide la baisse des taux proposée par le maire : Foncier bâti 29.65 au lieu de 30.35 ; taxe d'habitation : 5.17 au lieu de 5.30 ; foncier non bâti : 41.80 au lieu de 42.81

Les travaux

Terminés :

- la liaison piétonnière entre le lotissement « Métrailler » et l'école
- la réfection du monument aux Morts
- Réfection ancienne salle des mariages (menuiseries et isolation)
- Sonorisation de la salle communale et projecteur vidéo
- Voirie du lotissement « Métrailler »

En cours :

- la rénovation du cimetière avec la pose d'un columbarium
- l'aménagement de la bibliothèque de l'école

A venir :

- la pose de la nouvelle signalisation
- la réalisation d'une aire de retournement et de stationnement au sommet de la montée de Laye

Faire « revivre » les conscrits

Ils sont nés en 2008 et 2009, ils habitent Chélieu, ils souhaitent se retrouver, créer des animations et faire revivre la tradition des « Conscrits » encore vivace il y a une quinzaine d'années.

Si vous êtes de cette génération, vous pouvez contacter Louka 06 75 84 01 94 ou Loris 06 49 93 51 03.



Championnat de France de cyclisme

Du 6 au 10 août 2025, La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le COTNI organisent les championnats de France de cyclisme sur route « Avenir ».

Devenez bénévoles

Vous souhaitez faire partie de nos équipes et vivre de l'intérieur cet événement sportif majeur ? Nous recherchons des bénévoles passionnés et motivés pour contribuer au succès de cette manifestation.

Comment s'inscrire ? En ligne, sur le site des VDD.

L'AGENDA

Tartes au sucre	Dimanche 19 mai	Salle communale	Sou des Ecoles
Trek des Terres Froides	24 et 25 mai		Poneys de la Durme
Randonnée pédestre	Dimanche 1er juin	Départ Chélieu Maison pour Tous	Randonneurs de la Bourbre
Trek des collines (attelage)	Samedi 14 juin		Poneys de la Durme
Fête au Village	Vendredi 20 juin		Comité des Fêtes-Sou des Ecoles- ACCA
Don du Sang	Mercredi 16 juillet	Panissage	Amicale des donneurs de sang

Consultation médicale à la pharmacie



Pour information une borne de consultation médicale MEDADOM est installée à la pharmacie de Virieu. Elle permet, à toutes celles et ceux qui ont des difficultés à obtenir un rdv de bénéficier d'une consultation à distance, sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture de la pharmacie.

L'équipe de la pharmacie vous accompagnera dans cette démarche.

Ouvertures : du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 et 14 h 30 - 19 h 15
Samedi : 8 h 30 - 13 h 00

Prêts du Comité des Fêtes

Pour vos festivités familiales d'été, le Comité des Fêtes vous propose le prêt gratuit de différents matériels :

- chapiteau, friteuse, machine à hot dog ou encore grande cafetière, poêle à paella, barbecue

Il vous sera demandé un chèque de caution.

Les membres du comité peuvent vous aider à installer le chapiteau mais le transport est à votre charge, une remorque est indispensable.

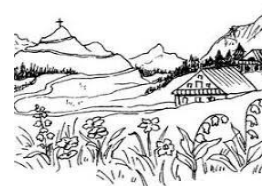
Ces prêts sont réservés aux habitants de Chélieu et le matériel ne doit pas quitter la commune.

Dimanche 1er juin Randonnée de Chélieu 6,10,16 km

Les Randonneurs de la Bourbre vous proposent trois circuits accessibles à tous au départ de la Maison Pour Tous à partir de 7 h 30

Tarif 6 euros

Gratuit pour les moins de 16 ans



Contacts : 06 74 11 24 37
06 33 84 15 21

INVESTISSEMENT : CA 2024 et BP 2025

Dépenses			Recettes		
	CA 2024	BP 2025		CA 2024	BP 2025
Cautions		4000	FCTVA	60 937.09	25 000
			Taxes d'aménagement	851.66	
			Affectation du résultat	388 876.67	227 107.65
Etudes		10 000	Subventions	62 000	40 000
Foncier		10 000	Clect	64469	64 469
Divers : achats et travaux	12 379.02	35 000	Virement de la section de fonctionnement		57 891.00
Voirie	60 822.58	230 000	Excédent 2024	379 213.08	
Espace jeux	10 998.00		Excédent antérieur	329 868.21	
Projets des conseillers	26 698.30	40 000	Excédent de clôture		709 081.29
Table d'orientation	3240.00		- Le montant de 651 729.39 figurant à « autres constructions » correspond à la trésorerie de la commune. - 230 000 en « voirie » concernent les travaux du lotissement Métrailler effectués en 2024, le chemin de Sivière reporté d'une année et le sommet du chemin de Tancin prévu cette année.		
Travaux bâtiments	95 481.44	48 000			
Plantations		10 000			
Signalisation		15 000			
Cimetière		70 000			
Autres constructions		651 729.39			
Total	209 628.34	1 123 729.39			1 123 729.39

Brûlage des végétaux : SYCLUM vous informe

Une interdiction règlementaire : rappel des obligations

Le brûlage des déchets verts est **interdit pour les particuliers** depuis 1978 et renforcé par l'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 qui instaure **LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts, même pour les communes rurales. Depuis juillet 2024, cette interdiction s'applique également en tout temps pour les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leurs activités professionnelles, sauf dérogation pour raison sanitaire ou espèces invasives.

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts s'expose à une **amende de classe 4 s'élevant à 750 €**.

Pourquoi est-ce interdit ? Brûler ses végétaux à l'air libre est fortement émetteur de polluants en raison d'une mauvaise combustion due à l'humidité : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxines et furanes. Outre la **gêne pour le voisinage** et les **risques d'incendie** qu'elle engendre, cette activité contribue à la **dégradation de la qualité de l'air**.

SYCLUM peut vous aider

Syclum propose à la vente des composteurs en bois du Haut-Jura à partir de 30 €, ainsi que des formations pour maîtriser l'art du compostage.

- Syclum propose aux particuliers le **prêt gratuit d'un broyeur** (réservation sur le site)
- Si vous souhaitez faire l'acquisition d'un broyeur, en mutualisant l'achat à 2 foyers, 3, 4, 5 et plus, vous pouvez bénéficier d'une **subvention à l'achat allant de 25% à 40% du prix d'achat TTC**, selon le nombre de co-acheteurs (plafonnée à 500€).
- Les déchets de jardin et de tonte peuvent aussi être **apportés en déchèteries**.

VENDREDI 20 JUIN 2025

FÊTE AU VILLAGE

À partir de 16 heures 30

Spectacle des élèves

Kermesse

Marché artisanal

Repas

Animation musicale

Feux d'Artifices

Mutuelle

« communale »

Nous rappelons que la commune a signé une « convention » avec le groupe AXA dans le cadre d'une « mutuelle communale » qui garantit des tarifs préférentiels pour les habitants de la commune.

Prochaine permanence de M Florentin
Jeudi 15 mai à la mairie, le matin.

Prendre RDV au
06 88 40 22 10

Mutuelle

Région AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

La REGION a développé une offre de Mutuelle complémentaire santé. Des permanences sont programmées à Virieu les 15 et 22 mai, les 5 et 19 juin, les 3, 17 et 31 juillet 2025 (pas de permanence sur le mois d'août 2025).